

# SPORT ET POLITIQUE AU BÉNIN : UNE MISE EN SCÈNE D'ENJEUX DE POUVOIR (1990-2001)

*Pascal Codjo DAKPO<sup>1</sup>*

*Institut National de jeunesse de l'Éducation Physique et du Sport*

*Université d'Abomey-Calavi (Bénin)*

## RÉSUMÉ

L'objectif de cet article est de montrer en termes de sociologie politique, la collusion entre Sport et Politique en République du Bénin. A travers la pertinence de l'analyse du phénomène sportif tel qu'il se déploie au Bénin, il est appréhendé la dynamique politique, sportive et sociale, les enjeux de pouvoir et les stratégies mis en scène au sein du mouvement sportif associatif. Dans cette approche d'analyse, le sport est utilisé comme matériau, support et clé de connaissance de la société démocratique béninoise, afin de restituer sa dynamique, sa fonctionnalité et ses réalités quotidiennes. L'hypothèse centrale est qu'au Bénin, dans le régime démocratique actuel, les hommes politiques appelés à des fonctions sportives, utilisent l'espace sportif pour légitimer et consolider leur pouvoir politique.

Une radiographie du mouvement sportif béninois révèle que les fédérations et associations sportives sont au centre d'enjeux politiques qui fondent des réseaux de connivences relativement complexes. Le sport au Bénin apparaît comme un nouvel espace de visibilité et d'expression qui offre des marges de manœuvre non négligeables pour des acteurs de la scène politique, espace qui élargit leurs prérogatives et leur pouvoir ; il est à ce titre instrumentalisé à des fins politiques et de conquête de pouvoir.

*Mots-clés* : Bénin, sport, dynamique associative, stratégies politiques, pouvoir.

## ABSTRACT

The thesis target is to show, in terms of political sociology, the collusion between sport and politics in Benin Republic. Through the relevance of the analysis of the sports phenomenon as it is unfurled in Benin, we notice political, sports and social dynamic force, power stakes and strategies used within sports association movement. In this analysis approach, sport is used as a material, a medium and a key to understand democratic regime Benin society in order to restore its dynamic force, its functional way, and its daily realities. The main hypothesis is that in the preset democratic regime in Benin, politicians who are chosen to carry out sports functions use sports space to legitimize and strengthen their political power.

<sup>1</sup> P. DAKPO est Professeur à l'Institut National de la Jeunesse, de l'Éducation Physique et du Sport (INJEPS) de l'Université d'Abomey-Calavi/Bénin et chercheur au Laboratoire des « Sciences humaines et sociales » de ladite entité universitaire. Il est également membre des équipes de recherche des Laboratoires « Sport, Représentation et Régulation Sociale (S2RS) », « Anthropologie, Mémoire, Identité et Cognition sociale (LAMIC) » de l'Université de Nice Sophia-Antipolis en France et de l'Association des doctorants en Anthropologie (AFAN) du LAMIC de la même Université

An investigation into Benin sports movement reveals that a new castes deal is set up. Sports federations and associations are at the centre of political and ethnic stakes which crate some complex networks of connivance. Sport in Benin appears like a space of visibility and expression given to politicians. This space broadens their prerogatives and their power. It therefore becomes this instrument of political aims and power conquest. Dynamic forces at work around sport, sporting, political strategies which are directed go beyond the form of political instrumentality and give the actors some considerable freedom.

Single constitutes a very fertile indicator for the politician and crystallizing space of visibility an expression.

*Key words: Benin, sport, associative forces, political strategies, power*

## INTRODUCTION

Le sport connaît aujourd'hui une évolution telle que celle-ci révèle des interactions intimes entre sa pratique et les autres champs de l'activité humaine : politique, idéologique, social, économique et culturel. On peut noter que l'évolution fondamentale du caractère dynamique de la pratique sportive, semble être la forte implication de la politique dans le système sportif dans tous les pays et tout particulièrement dans ceux en développement (Tiers-monde). Nous envisageons à travers l'analyse du phénomène sportif tel qu'il se déploie au Bénin, d'appréhender l'écologie<sup>1</sup> sociale et politique de ce pays à l'ère de la démocratie en privilégiant les interactions entre le politique et le sportif. Il s'agit d'analyser des stratégies de conquête de pouvoir politique par le truchement du mouvement sportif par des personnalités politiques-dirigeants sportifs et montrer comment la quotidienneté de l'Etat démocratique béninois est mise en scène à travers le sport. Pour ce faire, nous nous sommes servi de différentes disciplines sportives comme matériau et support pour y analyser les enjeux, les stratégies et la dynamique politique et sociale qui s'y inscrivent. Cet article place en définitive, les dirigeants sportifs, hommes politiques béninois en l'occurrence, au cœur de nos analyses afin d'entrevoir comment le champ sportif est exploité et instrumentalisé à des fins politiques, de conquête et de captation de pouvoir. Ainsi, avons-nous privilégié le questionnement sur l'interaction entre l'Etat, la société et le mouvement associatif sportif car pensons-nous, le champ sportif est porteur d'une

idéologie politiquement capitalisable et de valeurs transmissibles.

## I. ARGUMENTAIRES ET JUSTIFICATIONS POLITIQUES DE LA QUESTION

Les dynamiques à l'œuvre autour du sport et les stratégies politico-sportives et parfois ethniques qui s'y théâtralissent, évoquent une forme d'instrumentalisation politique qui offre des marges de manœuvre non négligeables pour les acteurs politiques et sportifs. Singulier espace de captation de capital politique et symbolique, le sport de nos jours, constitue un indicateur très fécond du politique et un cristallisant espace de visibilité et d'expression. En effet, les Jeux Olympiques de Sydney en 2000 n'ont-ils pas été l'occasion pour le gouvernement australien d'utiliser l'image prestigieuse de Cathy Freeman, la plus célèbre des athlètes australiens et d'origine aborigène, pour renvoyer à la face du monde sa politique d'intégration des Aborigènes, ethnie minoritaire dans ce continent ? Ainsi, Cathy Freeman s'est vue confiée l'honorable mission d'assurer le dernier relais de transport de la flamme olympique. Le sport à cette occasion est politiquement instrumentalisé pour encourager justement l'intégration de cette population minoritaire. Le président malien Alfa Oumar Konaré n'a-t-il pas fait de la Coupe Africaine des Nations (CAN 2002) son cheval de bataille en s'investissant personnellement et davantage dans son organisation, en mobilisant d'importantes ressources pour la réussite de la fête africaine du Football au Mali<sup>2</sup> dans la perspective de mettre son

pays sur orbite diplomatique africaine et internationale ? Par ailleurs, le président Abdoulaye Wade du Sénégal quant à lui, lors de l'élimination de l'équipe sénégalaise de football des « Quart de finales » de la coupe du monde 2002 après sa prestigieuse victoire sur la France, n'avait-il pas déclaré le 22 juin 2002 à la face du monde que « *la sortie du Sénégal à cette étape de la fête mondiale du football est une victoire et un honneur pour l'Afrique* » ?

Sur le plan international, le président du Comité international Olympique (CIO), l'instance suprême du sport mondial n'est-il pas reçu avec tous les honneurs dus à un chef d'Etat lors de ses déplacements officiels dans les pays en charge des grandes manifestations internationales ?

Au Burkina Faso, sous le règne du président Capitaine Thomas Sankara, ne fut-il pas assigné officiellement au sport en 1984, « *une mission politique, idéologique et civique* »<sup>3</sup> ?

Au Bénin en 1986, on peut retenir que le Président Mathieu Kérékou, avait montré son intérêt pour le sport en participant personnellement au premier cross<sup>4</sup> à Cotonou dans le cadre de la première journée nationale des sports, sous un impressionnant tapage médiatique.

Photo 1 : Le cross national de 1986



*Le président M. Kérékou en action pendant le cross national. Il est entouré de ses gardes du corps et des membres de son gouvernement*

Photo 2 : Tactique sportivo-présidentielle : l'alternance marche et course



*Lorsqu'il arrivait au Président Kérékou de reprendre son souffle, personne de sa suite n'avait le droit de le dépasser, afin de permettre au Président « Athlète » d'être le vainqueur de la course, le héros national.*

Photo 3 : Le Président Mathieu Kérékou, lauréat de la course



*Le président Mathieu Kérékou, « athlète vainqueur », héros de la course historique nationale de 1986 recevant des mains de son Ministre de la Jeunesse et des Sports de l'époque, Monsieur Ousmane Batoko, le trophée.*

<sup>1</sup> Nous entendons par écologie, les différentes stratégies et ruses qui sont déployées au sein de la micro société à l'avènement de la démocratie au Bénin.

<sup>2</sup> Quotidien *L'Informateur* n° 00079 du 14 janvier 2002, journal béninois de la presse écrite, p. 11.

<sup>3</sup> Voir à ce sujet, J.P. Augustin et Y.K. Drago : « Au sport citoyens », In *Politique Africaine* n° 33, 1988.

<sup>4</sup> Ce cross s'est déroulé le 21 juin 1986. Au-delà de ce cross national, Mathieu Kérékou, Président de la République du Bénin durant la période révolutionnaire marxiste léniniste a participé en tant qu' "athlète vainqueur" d'un trophée qui lui a été remis par son ministre de la jeunesse et des sports d'alors Ousmane Batoko. Il est à remarquer que pendant ce cross, il était entouré de ses gardes du corps et des membres de son gouvernement. Lorsqu'il lui arrivait de reprendre son souffle, personne de sa suite n'avait le droit de le dépasser, afin de permettre au Président Kérékou d'être le vainqueur, héros de la course. Marketing politique oblige !

Aussi, est-il observé que « *le sport est souvent l'occasion d'une promotion sociale, notamment pour les sportifs de haut niveau* »<sup>1</sup>. Ainsi, le footballeur brésilien Edson Arantes do Nascimento alias Pelé, (né en 1940), « *sacré joueur du 20<sup>e</sup> siècle* » par la FIFA, détenant à son crédit 1283 buts inscrits, a été nommé Ministre des sports du gouvernement du Brésil en 1994. Les mêmes causes produisant les mêmes effets, le champion brésilien Ronaldo, meilleur joueur de football à la dernière *Coupe du monde* (2002) au Japon, a été sacré « *ambassadeur itinérant du PNUD* »<sup>2</sup>. C'est dans ce contexte de consécration de sportif de renom que le Ghana a baptisé l'international footballeur Abédi Pelé, « *ambassadeur de son pays en matière de football à l'étranger* »<sup>3</sup>. Comme on le constate, les interférences politiques dans le sport en général et les Jeux Olympiques (JO) en particulier, sont de plus en plus d'actualité ces dernières décennies et évoquent de ce que, l'usage du sport comme instrument du politique, se développe au plan international, régional et national.

Ces états de fait, illustrent à n'en plus douter, le lien indéniable entre *politique et sport* et rejoignent l'idée de Kidane Fékrou (1998, 13) qui affirme que le « *phénomène sportif, fait social est devenu une affaire concernant directement les chefs d'Etat et les gouvernements* »<sup>4</sup>. En définitive, la relation Sport et Politique s'exprime à travers trois axes que sont :

- l'exploitation patriotique et nationalitaire de l'évènement sportif ;
- l'utilisation du sport comme support de la diplomatie ;
- l'exploitation de l'espace social du sport à des fins politiques, électoralistes, de conquête et de captage de pouvoir.

C'est ce troisième axe qui concerne et justifie particulièrement l'objet de cette étude. Si « *le sport est une culture* » (Chateaufort, 1987), n'est-il pas devenu depuis peu au Bénin, un espace à vocation principalement politique dans la mesure où bon nombre d'acteurs et dirigeants sportifs du mouvement sportif associatif béninois, qu'ils soient élus et/ou cooptés, détiennent des pouvoirs

politiques au sein de diverses structures politiques du pays. Comment se présente alors cet état des lieux ?

#### *Le mouvement sportif béninois et ses dirigeants en 2001*

Un état des lieux du mouvement sportif béninois en 2001, présente des acteurs dirigeants sportifs fédéraux qui détiennent et cumulent certains nombres de pouvoirs et de *Capital* (politique, économique, culturel, social et/ou symbolique) au sens de Pierre Bourdieu repris par Alain Accardo (1997). Ainsi, par exemple :

*Au niveau du Comité National Olympique Sportif Béninois* : Monsieur Marius Francisco, Président depuis 1982 du Comité National Olympique Sportif Béninois (CNOSB), la plus haute instance sportive nationale, ex-Président et l'actuel président d'honneur de la Fédération Béninoise de Handball, est président du Parti Union pour la Démocratie et le Progrès (UDP). Il a été élu député à l'Assemblée Nationale puis nommé Ministre de la Communication et de la Culture du Bénin. Peut-on penser que son investissement dans le monde sportif ait favorisé et conforté sa position et promotion politiques ?

*Au niveau de la Fédération du Tennis* : Monsieur Yves Edgar Monnou, Président de la Fédération nationale de Tennis, actuel ambassadeur du Bénin à Paris, ancien député et ministre ne dirige-t-il pas depuis 1988 ladite structure sportive ?

*Au niveau de la Fédération de Pétanque* : Monsieur Idrissou Ibrahim, président de la Fédération nationale de Pétanque, dirigeant de parti politique « Rassemblement Pour l'Unité Nationale et la Démocratie (RUND) », est élu député dans sa région à l'Assemblée Nationale béninoise lors des élections législatives de mars 1999.

*Au niveau de la fédération d'athlétisme* : Monsieur Théophile Montcho, ancien athlète, actuel président de la fédération d'athlétisme, ex député à l'Assemblée Nationale a été vice-président de la Commission Electorale Nationale Autonome

(CENA)<sup>5</sup> avant d'être nommé membre du cabinet du Ministre d'Etat Chargé de l'Action Gouvernementale, du Plan, de la Prospective et du Développement en 2002.

*Au niveau de la fédération de Handisport :* Monsieur Aguiah Kint Christophe, président de la fédération nationale de handisport, membre désigné de la CENA<sup>6</sup>, ex-directeur adjoint du président de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire (ANR), a assumé en 2003 les responsabilités de secrétaire à la communication et aux relations extérieures de ladite institution. *Au niveau de la fédération de la boxe :* Monsieur François Tankpinou a été président de la fédération nationale de boxe ; c'est sous son mandat que le Bénin a gardé quatre années durant, le titre de champion de l'Afrique de l'Ouest dans cette discipline par l'intermédiaire du boxeur Sagbo Aristide dit « sowéto » qui, malheureusement a été fauché par la mort. L'influence de François Tankpinou au sein de la fédération de boxe a-t-elle favorisé son ascension à la présidence du parti « Notre Cause Commune (NCC) » et lui a permis de se conforter dans sa candidature aux élections législatives (Assemblée Nationale béninoise) de mars 1999 ?

*Au Taekwondo* monsieur Léhady Soglo, fils du premier président de la démocratie béninoise (Nicéphore Dieudonné Soglo), préside aux destinées de la fédération nationale de taekwondo depuis 2001. Cet économiste de formation et consultant est devenu l'adjoint de son père à la Maire de Cotonou comme le premier conseiller de la ville. Son frère, monsieur Soglo Ganiou, député à l'Assemblée nationale du Bénin est élu pour conduire les destinées des « Requins de l'Atlantique », l'un des clubs phares du football de la ville de Cotonou.

*Au football,* Monsieur Gbadamassi Moucharaf, ex-Président de la Fédération Béninoise de Football, vice-président du Parti du Renouveau Démocratique (PRD), président pour le développement de la ville de Porto-Novo (ADESPO) a brigué, un troisième mandat à l'Assemblée Nationale avant sa mort le 4 février 2000 ? Fagbohoun Séfou, riche homme d'affaires, Président d'honneur des Dragons

Football Club de l'Ouémé qui a bénéficié d'une remarquable influence au travers du mécénat sportif, est devenu président du « Mouvement Africain Pour la Démocratie et le Progrès (MADEP) », parti politique de la mouvance présidentielle au pouvoir. Sa popularité sous-tendue par son investissement dans le sport lui aurait permis de développer un front électoral important quand on réalise que le président d'un parti politique est perçu comme un potentiel bailleur de fonds, selon certaines opinions acceptées et partagées dans le milieu sportif béninois. Comment concilier alors ce pouvoir économique avec le pouvoir sportif et politique ?

*Au niveau de la Fédération du Basket-ball :* Gouda Souaïbou, ex-président de la Fédération Nationale de Basket-ball, ex-directeur de l'Institut National de la Jeunesse, de l'Education Physique et du Sport (Injeps) de l'Université Nationale du Bénin a été nommé en 2003, conseiller<sup>7</sup> spécial de la jeunesse et des sports auprès du président de la République. Peut-on lier son ascension politique à son dévouement à la cause du mouvement sportif béninois ?

Peut-on lier l'ascension sportivo-politique de tous ces acteurs dirigeants sportifs ci-dessus repérés, à leur dévouement à la cause du développement du mouvement sportif béninois ? Nous nous posons alors la question de comprendre comment dans un pays comme le Bénin aux résultats sportifs si modestes<sup>8</sup> sur le plan international, son mouvement sportif soit tant investi par des personnalités politiques ? Le sport serait-il devenu entre autres sphères, un enjeu politique sur le plan national ? Le sport servirait-il de tremplin qui permettrait aux dirigeants sportifs béninois de se créditer davantage de visibilité médiatique sociale et politique ? Serait-il pour des barons politiques un instrument de pouvoir pour asseoir une notoriété et une légitimité acquises ? Constitue-t-il un espace singulier de réussite sociale et politique pour les dirigeants sportifs ? Des stratégies sont-elles mises en œuvre pour capter et consolider leur pouvoir ? Existe-t-il des réseaux sociaux sur lesquels s'appuient les dirigeants pour accéder aux échelons les plus élevés de la hiérarchie sportive ?



Eu égard à ces questions, nous postulons qu'au Bénin, dans le régime démocratique actuel, les hommes politiques appelés à des fonctions sportives, utilisent l'espace sportif pour légitimer et consolider leur pouvoir politique. Le sport au Bénin apparaît comme un nouvel espace de visibilité et d'expression offert aux hommes politiques, espace qui élargit leurs prérogatives et leur pouvoir. Après avoir posé les argumentaires et la justification de la position sociopolitique de notre problématique, abordons à présent les fondements théoriques qui les sous-tendent.

## 2. CADRE THEORIQUE ET CONCEPTUEL

### 2.1. Courants de pensée et positions épistémologiques

Plusieurs études sur le sport sont traversées par cinq courants que sont : le Courant libéral, progressiste, postmoderne, le Courant de Pierre Bourdieu (1979) et le Courant critique. Tous ces courants autant qu'ils

<sup>1</sup> G. Enault, Vanderchmitt G. & al. Le sport en France, bilan et perspectives, Coll. administrations nouvelles, Paris, 1979, p. 17.

<sup>2</sup> Revue olympique, n° XXVII - 46 - septembre 2002, p. 30.

<sup>3</sup> Radio France Internationale (RFI), émission du journal parlé du midi du 28/6/01.

<sup>4</sup> Kidane Fékrou, « La passion du football » In *Revue Olympique, Organe officiel du mouvement olympique*, n° XXVI-21 juin-juillet 1998, p. 13.

<sup>5</sup> La CENA est une institution politique qui organise les élections au Bénin. Elle est chargée de gérer les élections (la préparation, l'organisation, le déroulement, la supervision des opérations de vote et de la centralisation des résultats). Elle a vu le jour en remplacement du Service Technique chargé des élections au niveau du ministère de l'intérieur, car jusque-là a été le cas en 1990 et 1991 lors du référendum, des législatives et de la présidentielle. Pour la première fois sous la période du Renouveau démocratique, les législateurs béninois prenaient l'initiative de créer cette structure autonome pour la gestion des élections. Il s'agit en fait de la loi N° 9401 du 17 janvier 1995 aujourd'hui abrogée en son article 36. Après les élections législatives et présidentielle de février-mars 1991, la nouvelle assemblée des députés a été de créer cette Commission Electorale Nationale Autonome pour assurer un temps soit peu la transparence dans les opérations de vote et garantir la régularité des élections.

<sup>6</sup> Monsieur Aguiah Kint, membre fondateur du parti politique du « Mouvement Africain Pour la Démocratie et le Progrès (MADEP) » est élu à la CENA le 30 août 2002 comme secrétaire à la communication de cette institution politique pendant qu'il préside déjà aux destinées de la fédération du handisport. Cette CENA est mise en place pour organiser et gérer les élections communales et municipales du 1<sup>er</sup> décembre 2002, les premières du genre depuis l'avènement de la démocratie dans l'histoire politique du Bénin.

<sup>7</sup> Ce poste de conseiller spécial n'a jamais existé dans l'organigramme de la présidence de la République depuis 1960 (indépendance du Dahomey). Il a été créé par décret le 30 janvier 2002. Le professeur Souaïbou Gouda, Directeur de l'Institut national de la jeunesse, de l'éducation physique et du sport (Injeps) est le premier cadre nommé par le président Mathieu Kérékou, chef du gouvernement pour assumer ces responsabilités.

<sup>8</sup> Depuis l'indépendance du Dahomey en 1960, (devenu Bénin en 1974), l'équipe nationale béninoise de football baptisé « les Ecureuils senior », a connu sa première qualification à la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) en février 2004 en Tunisie. Lors de la « CAN junior » organisée à Cotonou au Bénin du 5 au 29 janvier 2005, sur huit équipes (Angola, Bénin, Côte d'Ivoire, Egypte, Lesotho, Mali, Maroc, Nigeria), les « Ecureuils Junior » du Bénin arrivent à se classer troisième (médaillé de bronze). « Les Ecureuils junior » du Bénin à cette occasion se sont ainsi qualifiés pour participer à la Coupe du Monde Junior de 2006 au Pays-Bas.

sont, restent aujourd'hui dominants et ont utilisé des parties ou la totalité des approches d'analyses (voir à ces sujets Patrick Vassort, 1999). A travers ces différents courants, la signification donnée au sport<sup>1</sup> est dépendante de l'analyse générale, fonctionnelle, structurelle et institutionnelle que l'on a de celui-ci et de sa place au sein des rapports sociaux développés dans la société globale. Pour le Courant libéral, utilisé énormément par Michel Bouet (1995) dans ses travaux, le sport constitue une distraction et favorise l'épanouissement corporel et intellectuel par l'intermédiaire des notions de dépassement de soi et de fair-play à travers le système compétitif. En ce qui concerne le Courant progressiste, J. Meynaud, (1974) avance que dans le sport, « l'argent joue un rôle de corruption des relations humaines... » alors qu'à travers le Courant postmoderne, Alain Ehrenberg (1991) développe le paradigme selon lequel « le Sport est l'école de la vie parce qu'elle est un combat qui opère constamment des sélections ». S'inscrivant dans cette assertion de sélectivité, Christian Bromberg (1995) et Nancy Midol (2000) estiment que « le sport est un vecteur qui contribue à une formation démocratique et à l'esprit d'entrepreneuriat de l'individu ». Le Courant de Pierre Bourdieu (1979), se référant à la théorie des champs, dévoile la distribution des pratiques sportives à travers la consommation, les profits corporels, les jeux et symboliques des pratiquants. A travers ce courant, le concept de *Capital* est ici énormément mis en avant où les effets politiques du sport que sont la spectacularisation, l'incorporation et le nationalisme, sont recherchés et même priorisés.

Enfin, dans le *Courant critique* développé par Jean-Marie Brohm (1995), le sport, pratique d'institutions, n'est pas pensé en tant que vecteur d'épanouissement mais comme un « *appareil idéologique bourgeois* ». Il est à ce titre, un outil de domination pour les classes dirigeantes. Le sport apparaît ici comme l'un des paramètres de manipulation des foules entre autres. En définitive, ce courant critique, servant de base théorique de cette étude n'est cependant pas seul suffisant pour analyser les stratégies mises en scène dans le champ sportif béninois. C'est pourquoi nous avons fait

appel aux approches d'analyses stratégiques proposées par Crozier et Friedberg (1977), dans *l'acteur et le système* et le paradigme de David Easton (1974) *l'analyse des systèmes politiques*, car pensons-nous, le mouvement sportif est un sous système politique. L'imbrication du politique et du sportif nous autorise donc à considérer ces deux entités comme un système singulier faisant réagir chacune de celle-ci. D'ailleurs Norbert Elias et E. Dunning (1994) ont souligné que la pertinence de l'analyse sportive est la « *clé de la connaissance de la société* »<sup>2</sup>. Mentionnons qu'afin de marquer le caractère spécifique des déterminations qui, dans le champ sportif, concourent à produire une certaine gamme d'interactions, de stratégies, d'enjeux de pouvoirs d'une part, et pour rapporter au mieux les fondements d'aspiration des hommes politiques par le monde sportif, nous utiliserons désormais le terme de *capital*<sup>3</sup> et de pouvoir. Pour ce faire, avant d'aborder les démarches méthodologiques et les résultats de l'étude qui s'en suivront, quelques précisions portant sur la notion de *Capital* et celle de pouvoir précédemment évoquées, sont nécessaires pour la compréhension des termes des analyses et l'interprétation de résultats que nous ferons. Car nous semble-t-il, le choix du dirigeant se fait en fonction du type de capital et de pouvoir qu'il détient.

## 2.2. Déterminants conceptuels et terminologiques d'analyse

### 2.2.1. La notion de capital

Selon Alain Accardo (1997), si l'on examine la nature des différents types de *capital* mis en jeu dans un espace déterminé, on se rend compte qu'en dépit de l'infinie diversité apparente des enjeux, on peut les regrouper en trois grandes catégories de ressources détenues par un acteur dans un domaine social spécifique. Ainsi le *Capital culturel* a trait aux ressources de nature culturelle parmi lesquelles les diplômes scolaires et universitaires prennent une importance croissante. Quant au *Capital économique*, il se réfère aux ressources de nature économique parmi lesquelles, l'argent, du fait de son rôle d'équivalent universel de toutes les marchandises, tient une place prééminente. On sait d'expérience que le fait de détenir personnellement

des biens économiques ou culturels est source de pouvoir par rapport à ceux qui en détiennent moins ou qui en sont démunis. Alors que le *Capital social*, est liée à l'appartenance au réseau de relations et politiques mobilisables entre autres. Les ressources liées au *capital social* sont attachées à l'appartenance à un groupe, « *celles dont on ne peut disposer que par l'intermédiaire d'un réseau de relations, et plus précisément de relations avec les acteurs, eux-mêmes détenteurs de certains pouvoirs et disposés à mettre leurs pouvoirs au service de l'agent* qui les sollicite et qui peut à son tour être appelé à rendre service pour service »<sup>4</sup>. Enfin, un autre type de capital se rattachant au capital social est dit *capital symbolique*. Selon Alain Accardo (1997), ce capital symbolique n'est rien d'autre que le crédit qu'on accorde à une personne à qui on accorde une croyance à sa supériorité ou à son excellence. Ce crédit est consenti à des agents par d'autres agents. C'est ainsi que nous allons voir que dans le champ sportif, des dirigeants sportifs sont conquis à cette référence naturellement et sont à la recherche de ce capital symbolique. C'est une propriété charismatique, un charme, gratuitement accordé par les dieux ; la providence joue un rôle très particulier et irremplaçable en conférant la légitimité aux agents en leur donnant des propriétés à la fois impalpables et si décisives qu'on appelle autorité, prestige, réputation, renommée, notoriété, honneur, talent, don, intelligence, etc. Toutes ces propriétés qui ne peuvent exister que dans la mesure où les autres veulent bien reconnaître que vous le possédez, mais dont l'existence, une fois admise par les autres acteurs, contribue à assurer votre capacité de domination, à vous donner du pouvoir et accroître vos profits (économiques, culturels et autres). Comme le dit une imagerie populaire « *il pleut toujours là où c'est mouillé.* » En réalité en quoi consistent la notion et l'attribut de pouvoir ?

### 2.2.2. La notion du pouvoir

Selon A. Beitone & al. (1997), le pouvoir est une

<sup>1</sup> Reprise du titre de l'ouvrage de Michel Bouet : Signification du sport, Paris, L'Harmattan, 1995.

<sup>2</sup> Norbert Elias & E. Dunning, La violence maîtrisée. In Sport et civilisation. Paris, Fayard, 1994, p. 25.

<sup>3</sup> Voir à ce sujet, Pierre Bourdieu. La distinction, critique sociale du jugement. Les éditions de minuit, 1979, pp 126-144.

<sup>4</sup> Alain Accardo, Op. Cit., p. 60.

relation interindividuelle asymétrique (ressources ou capacités inégales des individus) : « *le pouvoir d'une personne A sur une personne B, c'est la capacité de A d'obtenir de B qu'elle fasse quelque chose qu'elle n'aurait pas fait sans l'intervention de A* ». Mais c'est une relation interactive où la personne B participe en retour à l'exercice du pouvoir. Cette conception est également partagée par Michel Crozier (1963) qui considère le pouvoir comme étant « *un rapport de force dont l'un peut retirer davantage que l'autre, mais également, il n'est jamais totalement démuné devant l'autre* ». Ainsi, l'analyse du pouvoir en tant que relation sociale interactive largement partagée par les politologues (A. Beitone & al., 1997) est un attribut de pouvoir politique, lorsqu'il s'agit d'analyser le pouvoir de l'Etat. En effet, selon ces auteurs, « *l'existence d'un pouvoir politique est seule capable d'établir cette hiérarchie et de la faire respecter au moyen de garanties et de sanctions juridiques ou non* ». Ils avancent alors, qu'« *obéir à un commandement, c'est pouvoir faire autrement et, partant, se conformer aux décisions prises et communiquées par ceux qui commandent parce qu'on croit en la légitimité de leur pouvoir, qu'on reconnaît qu'ils ont autorité* ». S'inscrivant dans cette assertion, on pourrait dire que le dirigeant sportif dans l'exercice de ses responsabilités au sein du mouvement sportif associatif, détient un pouvoir politique notamment.

### III. DÉMARCHES MÉTHODOLOGIQUES

#### 3.1. Techniques d'enquête

Notre étude a fait appel à une méthodologie combinant des concepts et des techniques sociologiques que sont les enquêtes par questionnaires, biographiques ou récits de vie et des entretiens parce que nous estimons que l'une sans l'autre de cette procédure adoptée ne serait pas suffisante à elle seule pour appréhender toute la profondeur des dimensions de nos questionnements. L'enquête par questionnaire s'est appuyée non seulement sur la méthode biographique qui a eu pour objectif « *la connaissance des étapes, le parcours, l'origine sociale, le cursus des sujets* »<sup>1</sup> depuis leur adhésion à une structure sportive jusqu'à positionnement actuelle, mais également sur divers

indicateurs, paramètres et variables de nos questionnements. Nous avons étudié également la trajectoire des dirigeants sportifs, à partir de leur première adhésion à un club sportif, jusqu'à leur intronisation aux plus hauts postes en nous inspirant des travaux réalisés par Mbengalack E. (1993) sous la direction de J.F. Médard, sur la gouvernamentalité du sport en Afrique. Selon Mbengalack, « *Dire... comment est géré le sport dans une société, c'est dire dans quel Etat vit cette société, et comment elle est gouvernée* »<sup>2</sup>. Autrement dit, à travers l'analyse de la manière dont le sport est géré par un Etat, on peut « *restituer sa dynamique, sa fonctionnalité et ses réalités quotidiennes* »<sup>3</sup>. Des entretiens ont été réalisés exclusivement auprès des présidents de fédérations.

#### 3.2. L'échantillon d'étude

Un échantillon composé de 137 sujets, tous des dirigeants fédéraux et de ligues du mouvement sportif béninois (cf. tableau ci-dessous), a été soumis à notre enquête. Précisons que seuls les présidents, vice-présidents et secrétaires des bureaux de treize (13) fédérations fonctionnelles et de deux (2) ligues ont été ciblés.

#### 3.3. Traitement des données

Les données, saisies par le biais du logiciel Epi info 6 ont été traitées en nous appuyant sur une analyse statistique (logiciel SPSS), sur l'analyse des discours verbaux, des trajectoires (récit de vie) et sur l'observation. Des données issues des archives documentaires ont été énormément exploitées. Les variables qui ont été prises en compte ont contribué à identifier, la place dans la hiérarchie politique, la catégorie socioprofessionnelle des sujets, l'âge et le sexe (invariants) d'une part, l'appartenance politique, le statut de sportif et/ou de non sportif d'autre part. La procédure de recueil des données biographiques a été entreprise à partir des curriculum vitae (CV) que les locuteurs (dirigeants sportifs) nous ont fournis. L'analyse biographique et des discours a eu pour principal objet d'identifier

<sup>1</sup> Jean Peneff. *La méthode biographique*, Édition Armand Colin, 1990, p. 97-98.

<sup>2</sup> Mbengalack Elias, *La gouvernamentalité du sport en Afrique – Le sport et le politique au Cameroun*, Thèse de doctorat de sciences politique, Université de Bordeaux 1, 1993, p. 13.

<sup>3</sup> Mbengalack Elias, *Ibid.*, p. 9.



et de caractériser cette communauté de dirigeants sportifs pour enfin vérifier l'éventualité de leurs rapports avec la classe politique. Le tableau ci-

dessus récapitule la répartition de notre échantillon d'enquête.

**Tableau récapitulatif de l'échantillon des dirigeants**

Entité	Nombre de sujets par entité
Fédérations : les présidents, les vice-présidents, les secrétaires généraux	39
Ligue de l'Atlantique : les présidents, les vice-présidents, les secrétaires généraux	45
Ligue de l'Ouémé : les présidents, les vice-présidents, les secrétaires généraux	45
Comité National Olympique Sportif Béninois (CNOSB) : le président, le directeur administratif, le directeur administratif adjoint et le secrétaire général	4
Ministère de la jeunesse, sport et loisir (MJSL), instance du pouvoir exécutif	4
<b>Total</b>	<b>137</b>

### 3.3. Zone de l'enquête

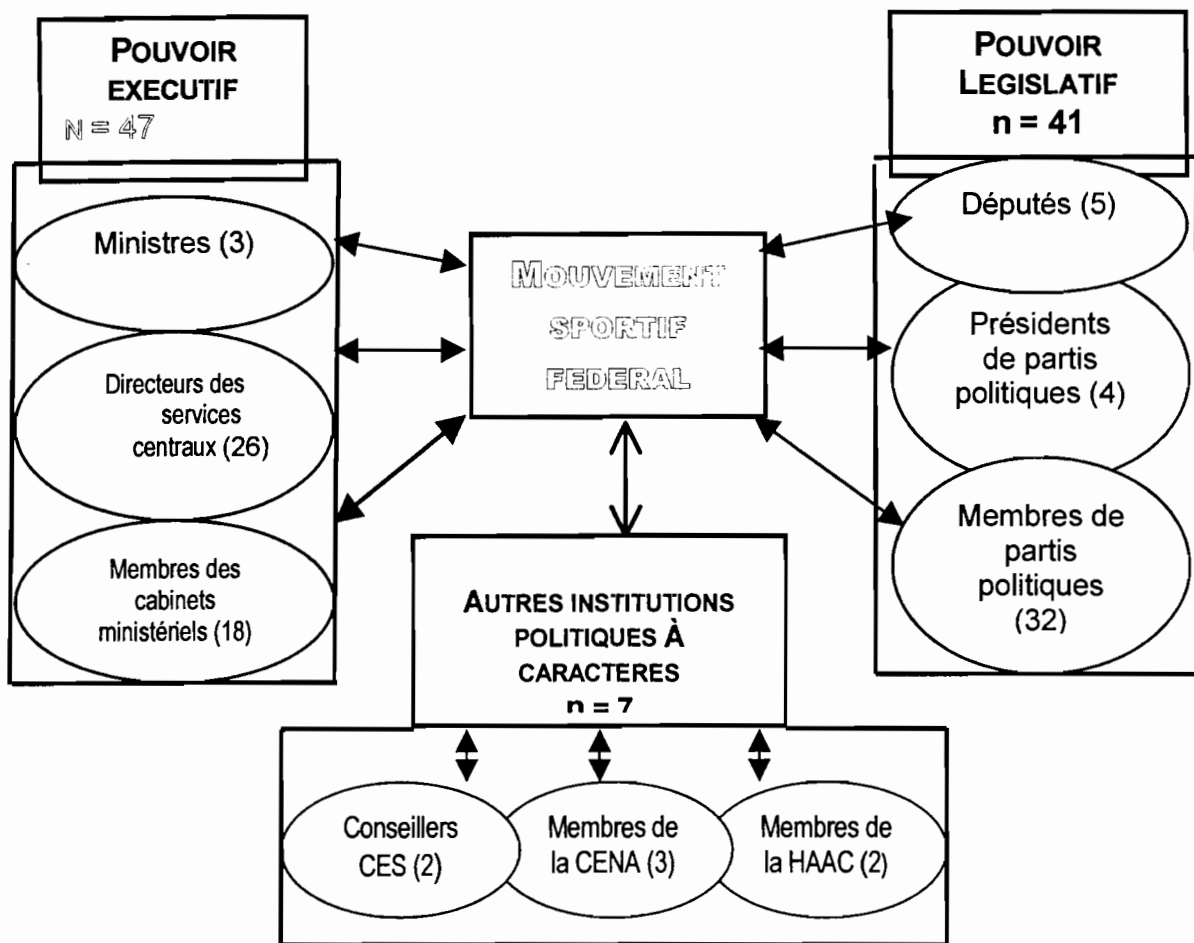
Les enquêtes ont été conduites dans les départements l'Atlantique/littoral et de l'Ouémé/plateau principalement à Cotonou et à Porto-Novo, ces deux villes qui drainent majoritairement les acteurs de la classe politique béninoise.

## 4. RESULTATS ET ANALYSES

### 4.1. Responsabilités politiques et civiles des dirigeants sportifs béninois en 2001

Lorsqu'on observe de près l'espace du mouvement sportif béninois, sous-tendu par le processus de démocratisation en cours au Bénin, on est frappé par son caractère politique et élitiste dominant où l'on note une forte présence de responsables et d'élus politiques. Le schéma 1 suivant présente la situation.

**Schéma 1 : Le poids politique des dirigeants sportifs**



Les résultats (schéma 1) montrent que sur les cent trente sept (137) sujets, responsables du mouvement sportif béninois (fédérations, ligues, CNOSB, MJLS), 60% occupent en majorité de hautes fonctions politiques au sein des institutions politiques de l'Etat. Parmi ceux-ci, quarante sept (47) soit 34% appartiennent au pouvoir exécutif dont trois (3) ministres, vingt six (26) directeurs centraux des services de l'administration publique et dix huit (18) membres des cabinets ministériels (directeurs de cabinet, secrétaires généraux et conseillers techniques). Ces derniers détiennent et concentrent des pouvoirs décisionnels et de conseil auprès des ministères au sein desquels ils occupent des fonctions éminemment politiques et techniques. Quarante et un (41) soit 20% sont issus du pouvoir législatif dont cinq (5) députés, quatre (4) présidents de partis politiques et trente deux (32) membres de bureau de partis toutes tendances politiques confondues.

Sept (7) membres des institutions de l'Etat à caractère économique et social occupent des responsabilités au niveau du mouvement sportif soient deux

(2) conseillers du Conseil Economique et social (CES) assumant respectivement la présidence de la fédération de Karaté et celle de volley-ball ; trois (3) membres de la Commission Electorale Autonome Nationale (CENA) occupant le poste de président de la fédération de taekwondo, de l'athlétisme et du judo ; enfin deux (2) membres de la Haute Autorité de l'Audiovisuelle et de la Communication (HAAC).

Examinons à présent le poids politique de ces dirigeants sportifs et les raisons qui sous-tendent cet état de fait. Quelles sont la raison sociale et les responsabilités de ces dirigeants, hommes politiques du mouvement sportif béninois ?

## 4.2. Raison sociale, politique et responsabilités des Dirigeants du mouvement sportif béninois

L'interprétation de « l'examen radiographique » du schéma 1, révèle que la plupart des dirigeants du mouvement sportif béninois sont des commis de l'Etat et occupent des fonctions éminemment politiques au sein des institutions de l'Etat béninois. Ils détiennent des pouvoirs dans diverses structures au niveau du gouvernement, de l'Assemblée nationale et structures judiciaires à divers échelons. Autant qu'ils sont, ces dirigeants sportifs sont de hauts fonctionnaires de l'Etat, détenant un fort capital intellectuel et technique doublé d'un capital politique et économique important. Ils cumulent très souvent de nombreux postes de responsabilités sportives soit en qualité de président des bureaux directeurs de fédérations, de ligues soit de structures sportives (clubs) à la base, avec des responsabilités politiques. Certains d'entre eux sont aussi des chefs d'entreprises ou de sociétés privées. Ces indicateurs de cumul de responsabilités au sein du mouvement sportif objectivent le fait que ces élites, cadres du monde politique, participent à donner plus de cohésion à une communauté de dirigeants qui, en s'accaparant des structures sportives offrent un support singulier à une idéologie dominante.

On pourrait dire que, d'un côté, ceux de l'administration publique ayant des responsabilités gouvernementales constituent un groupe homogène et solidaire à la recherche d'une notoriété et de légitimité d'un pouvoir et de l'autre, les chefs d'entreprises et autres partenaires sociaux, constituent un groupe d'intérêt individuel de conquête de pouvoir. Cette démarche permet de comprendre davantage les raisons qui sous-tendent la présence de cette « *Catégorie Socio-professionnelle* » (CSP) de dirigeants dans le champ du mouvement sportif béninois. En effet, les itinéraires et histoires de vie de ce personnel dirigeant, dévoilent les caractéristiques éminemment politiques et élitistes du mouvement sportif béninois. Cet envahissement de la scène sportive atteste de la

forte implication des dirigeants politiques dans les organes de direction du mouvement sportif béninois. Ce constat tend ainsi à accréditer la thèse que la politique en Afrique est essentiellement le fait des élites urbaines<sup>1</sup> et politiques. Et le Bénin, à travers son mouvement sportif confirme cette assertion et conforte les résultats de recherches (Khatelli Adel, 1999 ; Borhane Erraïs, 1992) qui, par ailleurs, ont montré ce caractère éminemment politique du sport. En définitive, Selon Abalot Emile-Jules (2000, 10), « *les éléments de récurrence générés par les modes de gestion ayant conduit au recrutement des dirigeants sportifs par les idéologies dominantes, sont responsables du dépérissement accru du sport au Bénin* »<sup>2</sup>. De ce point de vue, les stratégies ayant porté ces dirigeants sur la scène politique (l'Etat, le gouvernement, les partis et les associations sportives et de jeunes), est la preuve supplémentaire que le sport peut être cependant un puissant révélateur du fait politique et des manifestations des phénomènes du pouvoir. Quelles sont alors les voies d'accès de ces personnalités, dirigeants du monde sport sportif béninois ?

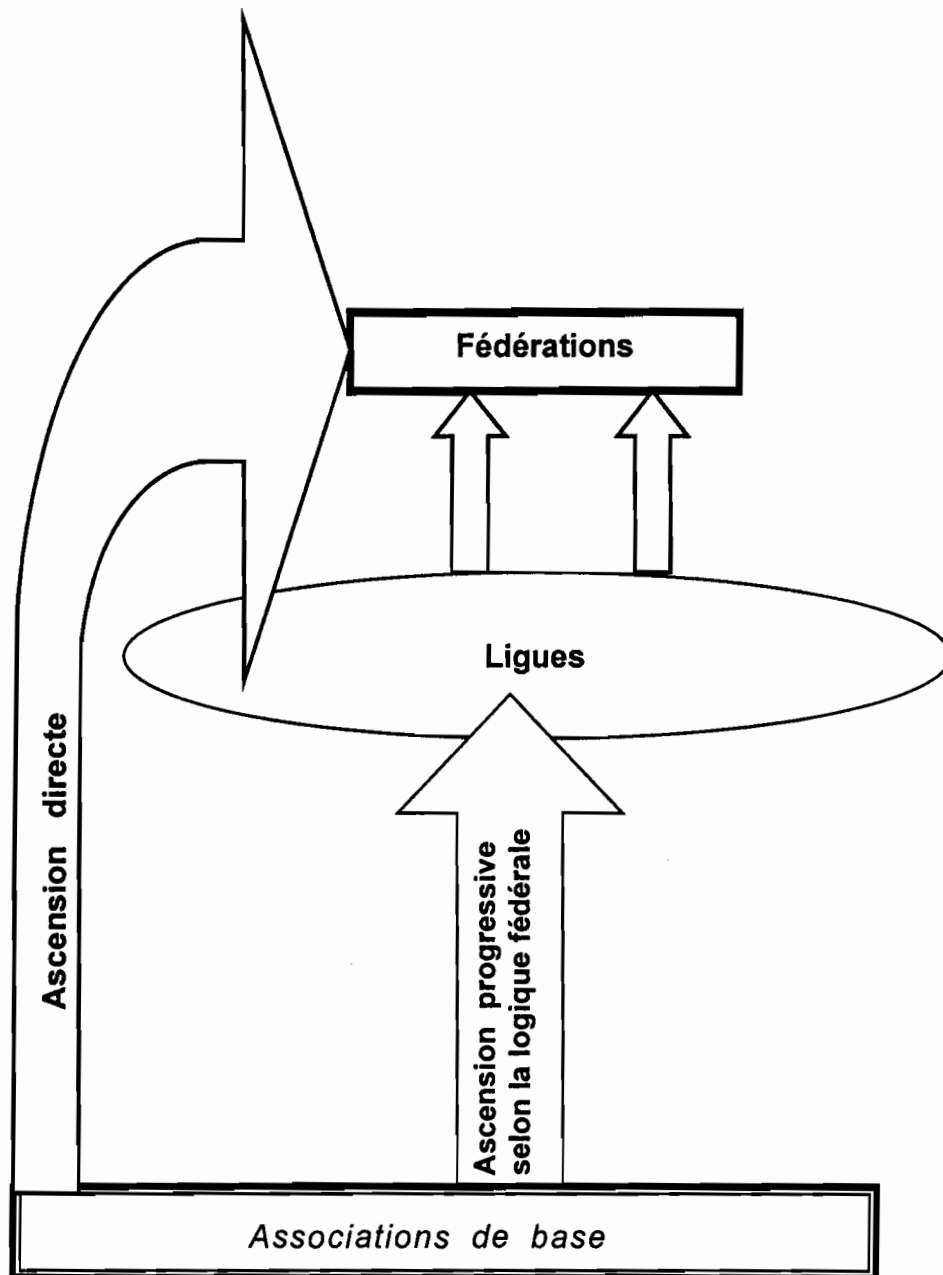
## 4.3. Voies et stratégies d'accès à la haute hiérarchie sportive fédérale béninoise

Nous conceptualisons ce processus par le schéma 2 suivant qui dévoile les différentes voies et itinéraires d'ascension aux hautes responsabilités fédérales et les stratégies d'occupation de l'espace sportif fédéral.

<sup>1</sup> C. Coquery-Vidrovitch, « Histoire et historiographie du politique en Afrique : la nécessité d'une relecture (à propos de la démocratie) » In *Politique Africaine*, 46, juin 1992, pp. 3-40.

<sup>2</sup> Emile-Jules Abalot, « Dirigeants sportifs et pouvoirs publics au Bénin : des rapports de subordination et/ou d'annexion », In *Journal de Recherche des sciences (JRS)*, Université du Bénin, Lomé, Togo, 2000, 4 (2), pp. 1-14.

Schéma 2 : Une logique de l'association volontaire qui donne sens à la société civile



Comme le montre ce schéma 2, sont repérables deux voies possibles d'accès à la haute hiérarchie du mouvement sportif : la première est la voie de l'ascension progressive selon la logique fédérale (l'ascension classique) où nous observons : à la base, les associations, au deuxième niveau, les ligues et au sommet, les fédérations nationales. La seconde (Ascension directe raccourcie) est la voie qui ne passe pas par les ligues. C'est celle-là qu'empruntent les dirigeants qui, vraisemblablement détiennent un fort capital politique, économique, culturel, social et symbolique. C'est cette catégorie de dirigeants que nous désignons par le concept : « *les appelés du monde sportif* » qui, apparemment, sont directement catapultés au sommet de la hiérarchie fédérale. Comment se développent alors les stratégies déployées par les

dirigeants pour accéder à la haute hiérarchie fédérale au Bénin ? Nous allons appesantir nos analyses sur la catégorie des *appelés du monde sportif*. C'est en substance l'expression d'une logique de l'associationnisme volontaire qui donne un sens à la société civile et qui se traduit par une typologie de dirigeants sportifs dans cette catégorie. Ainsi, à partir de la voie se référant à l'ascension raccourcie (Cf. schéma 2), on peut entrevoir deux catégories de dirigeants que sont « Les appelés du monde sportif » à fort capital politique, social et symbolique et « les appelés du monde sportif » à fort capital sportif et culturel émergent. Le contenu des portions de discours verbaux de quelques uns de ces dirigeants sportifs interviewés, aide à comprendre comment se déploie le lobby d'accès dans la hiérarchie fédérale.

#### 4.4.1. « Les appelés du monde sportif » à fort capital politique, social et symbolique

Monsieur Francisco Marius, président du CNOSB en est l'exemple évocateur. En effet, cet homme politique, ex-président de la fédération nationale de handball, actuel président d'honneur de la dite fédération, déclare avoir été appelé par les handballeurs qui souhaitent avoir un homme crédible :

*« Disons la vérité, le monde sportif de handball était à la recherche sans fausse modestie d'un président crédible et souhaitait avoir un homme crédible, c'est-à-dire heu ! un président qui puisse être crédible aussi bien aux yeux des sponsors qu'aux yeux même de l'Etat. ... et tout en étant membre du bureau du Conseil National des Sports (CNS) à l'époque, j'ai été pressenti par les amis qui animaient le handball pour d'abord prendre la tête de la ligue de l'Atlantique et pour arriver en 1979 à la tête de la fédération »* (M. F. Entretien du 20 septembre 2001).

C'est également le cas de Monsieur Léopold Ahouéya, né en 1941. Ce colonel de gendarmerie à la retraite ayant marqué la vie politique au Bénin durant la période marxiste-léniniste, a successivement occupé des postes de ministre et de préfet de département ; il occupe actuellement la présidence de la Fédération des Associations et Amicales des Personnes du 3<sup>ème</sup> âge. Désigné par le gouvernement de Mathieu Kérékou, Monsieur Léopold Ahouéya siège comme conseiller et président du bureau d'âge de la Commission Electorale Nationale Autonome (CENA-2001). Elevé au rang de Président d'honneur et conseiller fédéral après son remplacement à la tête de la fédération nationale de taekwondo qu'il a dirigé pendant 13 ans, il déclare au sujet de son ascension fédérale :

*« ... je n'ai jamais été membre d'un bureau directeur d'une ligue. Mon parcours a été spécial dans la mesure où j'ai tout organisé ensemble avec le maître Ogoudjobi. Donc je ne pouvais pas militer d'abord au niveau d'un club, puis d'une ligue avant de venir à la fédération. La fédération a été pratiquement une initiative personnelle. Donc*

*naturellement j'ai pris la direction des opérations comme cela. Je n'ai pas eu la possibilité d'évoluer de la base au sommet de la structure sportive de taekwondo béninois. Disons que j'ai contribué à faire rentrer le taekwondo dans notre pays et à l'organiser sur place. Je peux vous avouer que c'est en mon absence que j'ai été proposé et nommé président exécutif de la fédération sans même avoir eu à participer à l'assemblée générale ; c'était en 1992 à Cotonou. Les gens n'ont même pas recueilli mon avis avant de me nommer président de la Fédération de Taekwondo »* (Sic) (N.E., Entretien du 16/11/01).

Monsieur Soglo Léhady quant à lui déclare que :

*« Heu, au moment du renouvellement du bureau, certains pratiquants m'ont fait appel en me demandant de me porter candidat à la succession du président le colonel Ahoya. Dans un premier temps, j'ai hésité parce que vous le savez, je suis très occupé, très sollicité. D'abord à cause de mon engagement politique, et puis à cause de ma profession parce que je suis économiste de formation, et depuis 1996 je fais des travaux de consultation ici et là. Donc j'ai hésité et puis, ils m'ont convaincu d'aller de l'avant et donc de me porter candidat à la tête de cette fédération. J'ai été retenu par l'ensemble des congressistes puisque c'est l'assemblée générale. Et puis depuis lors, avec les membres du bureau qui est sorti de cette assemblée générale, je conduis aux destinées de cette fédération. Je puis dire que j'ai eu la chance et le privilège d'avoir été appelé à la tête d'une fédération ; bon je suis appelé pour servir la jeunesse. Les gens m'ont fait confiance, je ne les ai pas déçu ; je suis entrain de démontrer de quoi je suis capable, aujourd'hui le succès est au rendez-vous... Cela contribue bien évidemment à avoir une assise, une popularité, et ça, je ne le nie pas ».*

Monsieur Ibrahim Idrissou, actuel Président de la Confédération Africaine des « Sports Boule », président de la Fédération Béninoise de Pétanque, lui aussi pense qu'il a été sollicité pour diriger la Fédération nationale de Pétanque. Il estime quant à lui qu'il est devenu « le chef de la fédération parce qu'il a contribué à vulgariser la discipline depuis



*des années dans tout le quartier de Gbégamey à Cotonou et à travers tout le pays et j'ai été réclamé par les boulistes...». Cet homme politique, député, brigue son deuxième mandat à la tête de l'Union Régionale Ouest Africaine - zone 3 de pétanque.*

Monsieur de Monsieur François Tankpinou, chef de parti politique « Notre cause commune » (NCC), président de la fédération nationale de boxe évoque une stratégie d'entrisme dans le milieu sportif. Écoutons ses déclarations à ce sujet :

*« j'étais régulier aux galas jusqu'à ce que le milieu de la boxe, le milieu pugilistique, ayant constaté mon assiduité, m'a sollicité pour être parmi les dirigeants au niveau de cette discipline... j'ai fini par me persuader moi-même que mes activités politiques pouvaient aller de pair avec les activités de dirigeant sportif ; à partir du moment où l'on aime la chose et qu'on vous sollicite pour donner quelque chose de vous-même, il fallait accepter assumer ces responsabilités-là. C'est ainsi que depuis une douzaine d'années maintenant, avec plus ou moins de bonheur, je fais partie du bureau directeur de la fédération béninoise de boxe en qualité de président ». (F.T., Entretien du 18 Août 2001).*

#### **4.4.2. Les « appelés du monde sportif » à fort capital sportif et culturel émergent**

Le capital sportif et culturel acquis par le dirigeant potentiel, constitue également un atout non négligeable qui participe entre autres à une élection à la tête des fédérations. C'est le cas par exemple de l'universitaire, monsieur Gouda Souaïbou, maître assistant du CAMES et directeur de l'Injeps<sup>1</sup> jusqu'en 2003. Il occupe actuellement le poste de conseiller technique à la jeunesse et au sport nommé par le président de la République du Bénin. Il fut jusqu'en 2003, président de la fédération béninoise de basket-ball. Monsieur Gouda Souaïbou déclare en substance que :

*« on a fait appel à moi parce que je présentais*

*des aptitudes et des compétences requises sur le plan de l'entraînement et de la pratique dans cette discipline ... ainsi, les joueurs dans leur majorité ont estimé nécessaire de faire appel à moi ; parce que c'est grâce au travail d'envergure que j'ai eu à faire avec eux qu'ils ont pu accéder à l'équipe nationale...aussi le ministre les joueurs... c'est j'ai fait avec passion. Voilà comment je suis arrivé à la tête de l'équipe nationale puis à la tête de la fédération de basket-ball » (G.S., Entretien du 28 juillet 2001).*

Suivons ce que dit Charles Codjia, président de la fédération de judo au sujet de son élection à la tête de cette structure fédérale :

*« je vous avoue qu'au départ, je n'avais pas pensé que je serai président de la fédération béninoise de judo parce que moi, je faisais du judo depuis mon enfance. J'ai commencé le judo en 1970. Et j'ai eu un pratique intense du judo. Mon retour en 1985 a permis aux gens de ma promotion et de ma génération de découvrir quand même que j'ai un certain nombre d'aptitudes... et en 1987, on est allé à une assemblée générale et à ma grande surprise, ce sont les gens de ma génération qui m'ont abordé pour me dire qu'ils ont décidé que ce soit moi qui assume les responsabilités de la présidence de la fédération..., j'ai été proposé puis plébiscité. Donc j'ai accepté parce que si on me fait confiance jusqu'à ce point, c'est parce qu'on a dû voir certaines aptitudes dans mon comportement à diriger les hommes en tant qu'athlète judoka » (C.C., Entretien du 24 septembre 2001).*

Monsieur AGUIAR Kint de la Fédération Nationale du Handisport, personnalité du monde politique, n'est pas moins sportif. Écoutons sa déclaration à ce sujet :

*« ma dernière référence en terme de performance sportive remonte au championnat scolaire et national d'athlétisme de 1965 où j'étais le champion au lancer de poids et au javelot au*

stade Charles de Gaulle de Porto-novo » (A.K., 17/11/2001).

L'analyse des stratégies mises en œuvre dans ces temps de libéralisation de la vie associative a permis de mettre au jour le fait que celles-ci s'inscrivent dans des stratégies individuelles d'une part et collectives d'autre part, déployées par la société civile et structures politiques (des partis politiques entre autres) qui cherchent à positionner certains de leurs acteurs et/ou militants dans l'espace sportif. Ces stratégies dans l'un ou l'autre cas, se développent à travers la création des associations sportives (clubs) à la base dans les quartiers de villes et localités des départements et se manifestent le plus souvent à partir de cooptation ou d'appel (suscité) de certains dirigeants à la tête des fédérations. Comme nous l'avons tenté de le montrer précédemment, ces manœuvres de cooptation ou d'appel de cette catégorie de dirigeant tiennent compte du capital politique, symbolique et/ou économique ou encore culturel que détiennent ceux-ci. La concrétisation de ces stratégies permet à ces acteurs, en fonction des postes qu'ils occupent dans les clubs et de la crédibilité que leur confère leur responsabilité civile et politique, d'être propulsés dans l'administration des bureaux des ligues puis selon le cas dans la plus hautes fonctions fédérales. Dans le même d'idée, le directeur administratif du CNOSB, Monsieur Julien Minavo, pense aussi que :

*« si les sportifs font appel à des hommes politiques, c'est parce que le sport a besoin d'un support de gens politiques dans les milieux de décision. Le sport en a besoin. Et si vous faites partie de ceux-là, on vous sollicite pour avoir ce support-là. »* (M.J., Entretien du 15 décembre 2002).

Ces propos soulignent bien la situation financière précaire du mouvement sportif béninois et qu'il faille bien trouver un secours ailleurs. Ce qui explique l'appel des hommes politiques qui, dans la représentation des béninois et pour une frange importante de la jeunesse sportive béninoise, détient un capital économique important.

#### 4.4. L'expression de la logique de l'associationnisme volontaire qui donne sens à la société civile

L'examen de cette logique de l'associationnisme volontaire montre que si le dirigeant a assumé au moins une fois dans son parcours, une responsabilité au sein d'une association sportive à la base et s'il détient cumulativement un important capital politique, culturel, économique et social, il a davantage de chance d'être élu ou coopté pour conduire au destinées des structures sportives fédérales. Ainsi, son expérience acquise en matière d'administration et de gestion du milieu sportif, son dynamisme, son ambition affichée à développer l'activité sportive et surtout ses atouts en capital, participent vraisemblablement à son appel ou sa cooptation dans la hiérarchie fédérale sportive.

On peut alors affirmer que la plupart des dirigeants sportifs au niveau des fédéraux et des ligues départementales sont parvenus à se faire hisser dans les bureaux directeurs de ligues et de fédérations à partir de leur statut, leur positionnement et de la liberté qu'ils ont eus de s'exprimer au travers d'une association sportive locale. Pour certains, le capital sportif acquis a été déterminant ; pour d'autres c'est le capital culturel, politique, social, symbolique, économique qui a été favorisant et déterminant pour leur élection et/ou cooptation.

Au total, ces résultats obtenus évoquent que la liberté d'expression et d'association inhérente au processus démocratique en cours au Bénin depuis 1990 a servi de déclic à une organisation de la société civile béninoise qui accompagne l'Etat dans ses actions en matière de développement. Les associations sportives constituent des bases-arrières indéniables qui permettent aux dirigeants d'accéder aux hautes responsabilités fédérales par le jeu des élections (appelés et plébiscités) ou par cooptation. Il apparaît que l'avènement de la démocratie en 1990 au Bénin a favorisé l'émergence d'une logique de l'association volontaire qui offre au citoyen la pratique du pouvoir interne à l'institution sportive. Ce processus montre en l'occurrence le

<sup>1</sup> Institut National de Jeunesse, de l'Education Physique et du Sport. Cette institution universitaire est chargée de la formation des cadres de conception de l'éducation physique, du sport et de jeunesse animation.

fonctionnement démocratique du monde associatif sportif béninois. Le directeur du cabinet du Ministère de la jeunesse, des sports, monsieur Arémou Mansourou souligne d'ailleurs la rupture idéologique avec le régime marxiste-léniniste survenue à la conférence nationale des forces vives de la nation en 1990 :

*« Après avoir fait l'expérience du sport éducatif révolutionnaire avec tout ce que cela comporte comme idéologie et dérive, on a voulu cultiver les valeurs démocratiques à travers la vie démocratique de la pratique sportive, à travers l'organisation, la liberté d'expression contrairement aux dispositions de la période marxiste... »* (A.M., Entretien du 22 décembre 2001).

Toutefois, la mise en œuvre de ces actions libérales d'associationnisme constitue dans beaucoup de cas, des portes ouvertes à des opportunités qui s'établissent en un double mouvement de service.

#### Le double mouvement de service en question

A travers les différents résultats d'un côté recoupés par les discours des dirigeants sportifs-hommes politiques de l'autre, sont dévoilés les liens intimes entre le monde sportif béninois et les responsables politiques. Ces liens, restent des liens forts et complexes. Le monde politique et le monde sportif se nourrissent mutuellement : D'un côté, le monde sportif, en quête de moyens (financiers, matériels), et de notoriété, fait appel stratégiquement aux hommes politiques pour s'octroyer légitimité et crédit et élargir ses prérogatives. De l'autre, les hommes politiques répondent aux avances du mouvement sportif pour élargir leur autorité à d'autres champs. Ainsi les personnalités politiques de par leur positionnement et le statut qu'il incarne dans diverses administrations publiques ou privées béninoises, jouent le « jeu » et ne lésinent pas sur leurs moyens pour doter le sport de finance et de matériels sportifs. Ces personnalités, une fois appelées dans le monde sportif, découvrent des

opportunités qu'elles exploitent en retour à des fins personnelles individuelles (partisanes et politiques) ; ce qui permet de gagner en popularité, en notoriété, en légitimité... etc. L'espace sportif devient alors pour elles, un lieu favorable pour se faire une réputation, un creuset indéniable pour se rendre populaire afin de conforter sa position et sa crédibilité au plan politique et/ou dans le tissu social. Ici, est mise en avant, une recherche de publicité individuelle et/ou de marketing politique, vraisemblablement pour la conquête d'une notoriété, d'une reconnaissance et d'une légitimité individuelle. Ce faisant, ces personnalités acquièrent la sympathie du monde sportif. S'établit ainsi un réseau de connivence entre système politique et système sportif.

#### CONCLUSION

La présente étude s'est fixée comme objectif l'analyse de la dynamique politique et sportive au Bénin de 1990 à 2001 en focalisant l'attention sur le mouvement sportif associatif comme système fonctionnel d'action. L'étude a porté sur diverses disciplines sportives comme matériau et support pour analyser la dynamique sportivo-politique et sociale, les enjeux et les stratégies qui s'y inscrivent. Nous avons appréhendé l'écologie sociale du politique en privilégiant les interactions entre le politique et le sportif.

Une radioscopie du mouvement sportif béninois durant la dernière décennie montre qu'un double mouvement se dessine. D'une part le monde sportif sollicite les dirigeants politiques en fonction du capital que détiennent ceux-ci en leur confiant les plus hautes responsabilités sportives. D'autre part, les politiques se laissent tenter par l'aventure sportive en investissant l'arène sportive. Ce jeu relationnel laisse percer des stratégies singulières adoptées par la classe politique dans une démarche connivente avec des acteurs sportifs. Le mouvement associatif sportif au Bénin pourrait alors apparaître comme un nouvel espace de visibilité et d'expression offert aux hommes politiques, espace qui élargit leurs prérogatives et leur pouvoir ; il est à ce titre, pourrions-nous le dire, instrumentalisé à

des fins politiques et de conquête de pouvoir. Le sport se dévoile comme un élément non négligeable de l'actuelle recomposition du paysage politique et social dans le cadre de la nouvelle démocratie instaurée au Bénin ; il est un instrument de régulation social et du contrôle social qui connaît une dynamique assez complexe. Il sert d'espace de visibilité, de popularité pour acquérir ou conforter un capital symbolique déjà acquis dans le sens de Pierre Bourdieu. Ainsi, à travers les résultats ressortis à l'issue de cette étude, il est aisé de se rendre compte que tout acteur du champ sportif détenant singulièrement, distinctement ou cumulativement un capital politique, économique, culturel, social et/ou symbolique, le convertit en un autre capital de visibilité que j'exprime par capital médiatique. Cette approche nouvelle est mise en scène, se théâtralise et se développe dans le champ sportif béninois. En outre, de nombreux dirigeants sportifs, aussi bien des acteurs politiques (pouvoir exécutif et pouvoir législatif) que de chefs de partis politiques ont connu dans une certaine mesure, leur popularité, leur notoriété et légitimité politique, grâce à leur positionnement et/ou à leurs actions d'envergure menées au sein du mouvement sportif béninois. Aussi est-il évident que l'ascension des dirigeants n'est pas isolée des conjonctures sociale, idéologique et politique favorables générées par le nouveau régime démocratique. Les résultats statistiques significatifs, différentes analyses des discours et des trajectoires biographiques des acteurs, appréhendent et constituent à maints égards une dynamique sociale mise en œuvre dans la nouvelle démocratie au Bénin. L'espace sportif béninois n'échappe pas donc pas à une forme d'instrumentalisation politique; ce qui reflète la politisation outrancière dont est l'objet d'ailleurs, toute la société béninoise et dans laquelle se déploient, « clientélisme et de prébendalisme »<sup>1</sup> pour reprendre ce vocabulaire cher à Jean-François Médard (1982).

## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. ABALOT, E.-J., 2000. Dirigeants sportifs et pouvoirs publics au Bénin : des rapports de subordination et/ou d'annexion. *Journal de Recherche des Sciences JRS*, 4 (2), pp. 1-14,

Lomé Université du Bénin.

2. ACCARDO, A., 1982. *Initiation à la sociologie de l'illusionnisme social*. Bordeaux, Editions le Mascaret. 211 p.
3. ADENIYI, P. & Pascal Hounkpatin, 2001. Don de matériel sportif aux Dragons de l'Ouémé. *Le Matinal*, n° 1152, mardi 11 décembre 2001.
4. AUGUSTIN, J.P. & Drago, Y.K., 1988. Au sport citoyens. *Politique Africaine*, 33.
5. AUGUSTIN, J.-P., 1994. « Les territoires de l'éphémère », in Christian Pociello, *Sports et sciences sociales - Histoire, sociologie et perspectives*. Editions Vigot.
6. AZONWAKIN, F., 2002. « Vérité sans détour ». *Fraternité*, n° 701, vendredi 11 octobre.
7. BOUET, M., 1968. *Signification du sport*. Paris, Editions Universitaires.
8. BOURDIEU, P., 1979. *La distinction. Critique sociale du jugement*. Paris, Les éditions de minuit.
9. BROHM, J.-M., 1987. *Les meutes sportives. Critique de la domination*. Paris, L'Harmattan.
10. BROHM, J.-M., 1995. *La théorie critique de l'institution sportive, Critique de la modernité sportive*. Quel corps ? Paris, les éditions de la Passion.
11. CHRISTIAN, B., 1995. « De quoi parlent les sports ». *Terrain* 25, septembre, pp. 5-12.
12. COQUERY-VIDROVITCH, C., 1992. « Histoire et historiographie du politique en Afrique : la nécessité d'une relecture (à propos de la démocratie) », *Politique Africaine*, 46, pp. 3-40.
13. CROZIER, M., 1963. *Le phénomène bureaucratique*. Paris, Seuil.

14. DAKPO, P. C., 2003. *Dynamique politique et sportive au Bénin : le mouvement sportif ou les enjeux de pouvoir (1960 - 2001)*. Thèse unique de doctorat en STAPS, option socio anthropologie, Université de Nice Sophia Antipolis. Tome 1 et Tome 2. 571 pages.
15. ENAULT, G., VANDERCHMITT, G. & al. 1979. *Le sport en France, bilan et perspectives*. Paris, Coll. Administrations nouvelles.
16. KIDANE, F., 1998. « La passion du football ». *Revue Olympique, Organe officiel du mouvement olympique*, n° XXVI-21 juin-juillet, p. 13.
17. *L'Informateur* n° 00079, 14 janvier 2002, p. 11.
18. MBENGALACK, E. 1993. *La gouvernamentalité du sport en Afrique - Le sport et le politique au Cameroun*, Thèse de doctorat de sciences politiques, Université de Bordeaux 1.
19. MEDARD, J.F., 1982. « L'Etat sous-développé en Afrique Noire : le clientélisme ou néopatriomonalisme », Travaux et documents CEAN, Bordeaux.
20. MIDOL, N., 2000. « Sport et modernité : approches sociologiques ». In *Sport et motricité*.
21. NORBERT, E. & Eric Dunning, 1994. *Sport et civilisation. La violence maîtrisée*. Centre national des Lettres, Paris, Fayard, 1994, p. 25.
22. PENEFF, J., 1990. *La méthode biographique*. Paris, Edition Armand Colin.
23. PINÇON, M. et Monique Pinçon-Charlot, 1994. Aristocrates et grande bourgeoisie : peut-on parler de tribus ? *Sciences Humaines*, 37.
24. *Revue olympique*, n° XXVII - 46 - septembre 2002.
25. THOMAS, R., 1987. *Sociologie du sport*, Paris, Editions Universitaires.

---

<sup>1</sup> Médard, J.F., « L'Etat sous-développé en Afrique Noire : le clientélisme ou néopatriomonalisme », Travaux et documents CEAN, Bordeaux, 1982.